

ARTICLE 1

Organisation : Le Pilatrail des trois dents est organisé par le JOGGING CLUB DE VERANNE, association régie par la loi 1901, affiliée à la FFA et adhérente à la charte nationale de la course à pied.

ARTICLE 2

Parcours : Les parcours, sous forme de boucle, avec départ et arrivée à Véranne , se situent entre 550 et 1432 m d'altitude dans le Parc Naturel Régional du PILAT (www.parc-naturel-pilat.fr). Ils empruntent à 98 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues magnifiques sur la vallée du Rhône, les monts du Lyonnais et la chaîne des Alpes.

- 42 km avec 2200 m de dénivelé positif

- 21 km avec 1100 m de dénivelé positif

- 9 km avec 300 m de dénivelé positif

- Marche possible pour les accompagnateurs sur le circuit de la course, parcours de 10 ou 21 km sans classement.

ARTICLE 3

Catégories :

Le parcours de 42 km est ouvert aux coureurs nés en 1998 et avant : Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 21 km est ouvert aux coureurs nés en 2000 et avant : Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 9 km est ouvert aux coureurs nés en 2002 et avant : Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

ARTICLE 4

Les dossards : La remise des dossards se fera sur la place de Veranne , le samedi 02 juin 2018 de 14h00 à 18h00, ainsi que le dimanche 03 juin 2018 à partir de 06h45. Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les dossards doivent être entièrement visibles, sous peine de disqualification.

Le nombre de concurrents est limité à 750 inscrits sur les deux courses du Dimanche - 350 inscrits pour le 9km "La Ronde de Véranne" – 100 dossards pour le challenge 9+21km

ARTICLE 5

Horaire de départ :

Samedi 02 Juin :

- 17h00 pour le 9 km

Dimanche 03 Juin :

Le départ aura lieu sur la place de Véranne à :

- 08h00 pour le 42 km.

- 08h45 pour le 21 km.

Le départ de la marche se fera de 07h00 à 09h00.

ARTICLE 6

Médical / sécurité :

1. Toute inscription est subordonnée à la présentation :

- d'une photocopie de votre licence FFA, FF triathlon, FF CO, FF pentathlon moderne ou (FSGT, UFOLEP, FSCF, UNSS, UGSEL indiquant course à pied ou athlétisme).

- D'une photocopie d'un certificat médical qui doit mentionner l'absence de contre indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

2. La sécurité sur les parcours est assurée par les secouristes, 3 médecins, les membres du JCV et les bénévoles.

3. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires.

4. Le **port d'une réserve d'eau** (porte bidon ou camelback) est obligatoire, le parcours se déroulant en semi autosuffisance. **Gobelet personnel obligatoire** (pas de gobelets sur les ravitaillements)

5. En cas d'abandon, pour éviter le déclenchement des secours et des recherches inutiles il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement et de restituer son dossard à l'organisation. Une voiture « abandon » sera stationnée au PC secours, lieu dit « la Jasserie » et assurera la navette pour redescendre les coureurs en fonction des informations transmises par les secouristes ou le médecin.

ARTICLE 7

Barrières horaires : 2 barrières horaires sur le 42 km. La première est établie à ;

- La Jasserie km 16,5 à 11h25

- Au parking du collet de l'Oeillon km 26 à 13h15

ARTICLE 8

Ravitaillements :

- Parcours du 21 km : au km 9 (col du gratteau), km 15 (Plateau de Margarat)

- Parcours du 42 km : au km9 (col du gratteau) au km 22 (La scie Granjean) , au km 35 (Plateau de Margarat). A l'arrivée, un ravitaillement et un repas chaud (paella cuisinée sur place) sont offerts aux coureurs à partir de 11h30. Les ravitaillements et / ou assistance autres sont interdits sur le parcours et tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessus.

ARTICLE 9

Dopage : Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage.

ARTICLE 10

Disqualifications: Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours:

- Respect du règlement
- Le port d'une réserve d'eau
- Le passage à un point de contrôle
- L'environnement
- Les consignes particulières d'un organisateur
- Respect des autres concurrents

ARTICLE 11

Classement, récompenses : La clôture des résultats sera proclamée à 12h45 pour le 21 km et 15h00 pour le 42 km. Les 3 premiers de chaque classement scratch ainsi que les 3 premiers de chaque catégories seront récompensés pour le 9, 21 et 42km. Pour le challenge 9+21, seuls les 3 premiers scratches H et F seront récompensés

Les concurrents se verront remettre :

- Un lot coureur (produits régionaux)
- Un ticket repas pour la paella d'après course
- Des produits du terroir, articles de sport ... pour les podiums
- Un tirage au sort de lots

ARTICLE 12

Assurances : Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance souscrite auprès de la FFA. Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

ARTICLE 13

Les droits à l'image : Les concurrents, de part leur participation au Pilatrail, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

ARTICLE 14

Annulations : Toute demande d'annulation ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, adressé à l'adresse suivante avant le 02/05/2018 : VERGé Stéphanie, 31 rue du Pilat, 42410 PELUSSIN - **Aucune annulation ne sera prise en compte après le 03/05/2018**

ARTICLE 15

Les organisateurs pourront modifier le parcours ou annuler l'épreuve suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...) Aucun remboursement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 16

Le règlement : La participation au Pilatrail implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement